

Question présentée par la députée :

M^{me} Salima Moyard

Date de dépôt : 22 novembre 2018

Question écrite urgente

Comment le canton encourage-t-il les personnes d'origine étrangère ayant obtenu le droit de vote à faire usage de ce droit ?

Notre constitution précise en son article 48, alinéa 3 que « sont titulaires du droit d'élire, de voter et de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan communal les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins ».

Or, les personnes visées par cet article ne font que trop peu usage de ce droit, pourtant fondamental et déjà faible en regard de ce qu'il devrait être (droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal au moins) ; et, ce, de manière significativement inférieure à l'exercice du droit de vote par les ressortissants suisses¹, déjà malheureusement trop faible en lui-même.

L'objet de cette question est donc de savoir quels sont les moyens mis en œuvre par le canton pour informer ces personnes de leur droit, les y former et les y encourager. Une brève recherche montre que le canton se contente de rappeler la norme constitutionnelle sur internet² et d'indiquer l'existence d'un projet – fort intéressant par ailleurs – de soutien et d'encouragement par le BIE à « l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers »³.

¹ <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etrangers/participation-politique-etrangers>

² <https://www.ge.ch/voter-geneve/je-suis-etranger>

³ <https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etrangers/participation-politique-etrangers>

Une recherche accrue montre la campagne de promotion du droit de vote communal des étrangers 2015 menée par le BIE, constituée d'affiches, de stands d'information, de courriers ou encore d'actions internet.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

- ***Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de sa campagne de promotion du droit de vote communal des étrangers 2015 menée par le BIE ?***
- ***Le Conseil d'Etat prévoit-il de réitérer la démarche ou de l'amplifier pour les élections municipales 2020 ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.